

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2020

La loi du 23 mars 2020 autorise non seulement la détention de deux procurations par élu, mais abaisse le quorum à un tiers des membres d'une assemblée, ce quorum s'appréciant en fonction des membres présents mais aussi représentés, c'est-à-dire en intégrant les procurations.

Membres présents : 9

ABSENTS EXCUSES : Mme GUITTENY L. et M. LOREAU Y. donnent procuration à M. RICOUL G., Mme MONNIER M. et Mme GROLLIER A. donnent procuration à Mme MERLET C., Mme COTTAIS A. donne procuration à M. EVAIN P. , M. PORCHER M. et M. GAUTIER S. donnent procuration à M. LANDAIS M., M. BOUYER J.P. donne procuration à Mme RONDINEAU C., Mme LERAY A. et Mme LEDUC S. donnent procuration à Mme MELLERIN N., M MICHOU Eddy donne procuration à M. AUDELIN J.P., Mme BERTHEBAUD E. et M. GAUTIER S. donnent procuration à Mme VALLEE G., Mme TOUCANNE J. donne procuration à Mme LUCAS B., M. MELLERIN T., M. DURAND C.

ABSENTS : M. QUELEN C., M. GUITTONNEAU J.Y, M. HERITEAU M.,

SECRETARE : M. RICOUL G.

Ouverture de séance : 14H30

1 -DEMANDE DE HUIS CLOS

Vu l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales fixant les règles du huis clos pour les assemblées délibérantes,

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Vu le contexte sanitaire actuel.

Adopté à l'unanimité.

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

2 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – COMMUNE DE SAINT PÈRE EN RETZ / M. ARDOIS DENIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'en application de l'ordonnance d'expropriation en date du 17 mai 2019, la commune de Saint Père en Retz est devenue propriétaire de l'immeuble sis 3, Place de l'Eglise dans lequel M. ARDOIS Denis dispose d'un bail commercial.

En l'espèce, en application de la réglementation, il convient de verser au titulaire d'un bail commercial une indemnité d'éviction.

En application du protocole transactionnel annexé, l'indemnité d'éviction susmentionnée a été fixée d'un commun accord à la somme de 7 500 €, tous préjudices confondus.

Adopté à l'unanimité.

3 - RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE 2019 : OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire rappelle que les Communes peuvent bénéficier d'une dotation provenant du produit des amendes de police pour les opérations concourant à l'amélioration des conditions générales de la circulation routière.

La Municipalité a décidé sur l'exercice budgétaire 2020 de réaliser en agglomération sur la rue de Pornic entre le carrefour de la Mairie et la rue de St Michel des aménagements de sécurité pour réorganiser les déplacements automobiles et sécuriser les autres utilisateurs.

L'ensemble des travaux d'aménagement s'élève à la somme de **324 595 € HT** suivant le plan de financement ci-dessous.

DÉPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Préparation chantier	9 500 €	Participation du Conseil Départemental	?
Travaux terrassement/voirie/assainissement	296 705 €	Autofinancement	324 595 €
Signalisation	15 090 €		
Espaces verts	1 000 €		
Contrôles	2 300 €		
TOTAUX	324 595 €		324 595 €

Adopté à l'unanimité.

4 - AMENAGEMENT DE LA RUE DE PORNIC – PRISE EN CHARGE DE LA COUCHE DE ROULEMENT PAR LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que sont budgétisés en 2020 les travaux d'aménagement et de sécurité routière sur la rue de Pornic pour un montant estimé à **324 595 € HT**.

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour la prise en charge par le Département de la couche de roulement sur cette RD.

Adopté à l'unanimité.

5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante de l'inscription de plusieurs agents de la Collectivité au tableau d'avancement de grade 2020 et donc de la nécessité de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Dans ces conditions, il convient d'ouvrir les postes correspondants et fermer les postes occupés à la nomination desdits agents.

NOMBRE DE POSTES	OUVERTURES DE POSTE	FERMETURES DE POSTE A LA NOMINATION DE L'AGENT
3	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Technicien principal de 2 ^{ème} classe

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 15h00.